



Mairie de Montrottier
Département du Rhône

ARRÊTÉ de POLICE DE CIRCULATION

ROUTE BARRÉE

Le Maire de la Commune de Montrottier (Rhône),

Vu, les articles 96 et 98 du Code Municipal

Vu le Code des Communes,

Vu la demande du 24 août 2022 de Dimitri PUIPIER – Eiffage route Centre Est- 712 route du Bois du Maine – 69210 SAVIGNY,

Considérant que les travaux de préparation et enrobés auront lieu du 31 août 2022 au 07 septembre 2022 inclus, RD 24 E1 « Route de Saint-Julien »,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'accès sera conservé pour les riverains excepté le jour de réalisation des enrobés qui est prévue le 01 septembre 2022.

La route sera fermée à la circulation sauf pour les riverains, du 31 août 2022 au 07 septembre 2022 inclus pour tous les véhicules automobiles, hippomobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes.

Article 2^{eme} Pendant la durée de cette réglementation les véhicules désignés ci-dessus devront emprunter l'itinéraire de déviation mise en place par l'entreprise « EIFFAGE Route Centre Est » .

Article 3^{eme} : La signalisation et le jalonnement des itinéraires de déviation seront assurés conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle du 22 janvier 1963 sur la signalisation routière.

Article 4^{eme} : Tous les agents de la force publique seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier le 29 août 2022,

Le Maire,

Michel GOUGET.

